

Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine

Vigne



Hors-série Présentation réseau 19/03/2024



Animateur filière

Marie-Hélène MARTIGNE
Chambre d'agriculture
de Gironde
mh.martigne@gironde.chambagri.fr

Suppléance :

François BALLOUHEY
Chambre d'agriculture
de Dordogne

Francois.ballouhey@dordogne.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine Boulevard des Arcades 87060 LIMOGES Cedex 2 accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Nord Aquitaine N°X du JJ/MM/AA »



Edition Nord Aquitaine

(Départements 24/33/47)

Bulletin disponible sur <u>bsv.na.chambagri.fr</u> et sur le site de la DRAAF <u>draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal</u>

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur <u>Formulaire d'abonnement au BSV</u>

Consultez les <u>évènements agro-écologiques</u> près de chez vous !

Présentation du dispositif

Le BSV : un outil qui nécessite la participation du plus grand nombre pour une analyse de risque de qualité

La surveillance biologique du Territoire, un axe clé du plan Ecophyto 2+

La surveillance biologique du territoire (SBT) est un enjeu majeur de la profession agricole pour évaluer la présence des bio-agresseurs sur le territoire, mais également pour anticiper la venue de nouveaux bio-agresseurs.

Dans le Plan Ecophyto 2+, ces objectifs ont été réaffirmés voire renforcés : suivi de l'état sanitaire des cultures et production d'une analyse de risque, veille sur les risques émergents, détection des organismes nuisibles réglementaires et détection des effets non intentionnels liés aux traitements des cultures.

Cela passe par une bonne connaissance des bio-agresseurs et par la mise en place sur tout le territoire de **réseaux d'observations représentatifs des bassins de production**. L'ensemble des données collectées par ces réseaux, mais également par la mobilisation de différents outils tels que la modélisation et les suivis en laboratoire, permet, après analyse, la rédaction de bulletins, gratuits, diffusés chaque semaine : les **Bulletins de Santé du Végétal** (BSV). **Pour en savoir plus sur le dispositif régional, consultez la plaquette BSV NA**.

Le BSV un outil complémentaire aux bulletins de préconisations

Le BSV vigne a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision utile aux viticulteurs grâce à une évaluation du risque global sur les différents secteurs viticoles. Cela n'est possible que grâce à la production d'une analyse de risque fine, à l'échelle régionale, réalisée en compilant les différentes sources d'informations du réseau. Les viticulteurs peuvent s'appuyer sur le BSV pour décider de la stratégie à suivre pour la protection de leur vignoble.

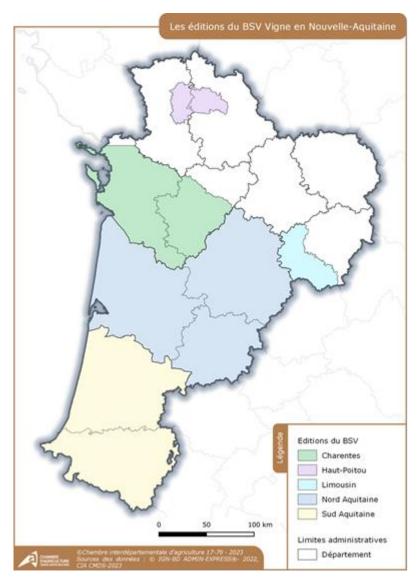
C'est un document complémentaire des bulletins de préconisations ou des informations données par les conseillers.

Dans tous les cas, la décision finale appartient au viticulteur et nécessite une observation précise de ses parcelles pour adapter l'évaluation du risque à son vignoble.



5 éditions BSV Vigne pour la Nouvelle-Aquitaine

Le BSV se doit d'être représentatif des différents bassins viticoles ; c'est pourquoi **5 éditions sont rédigées** chaque semaine :



Dans chaque BSV, vous trouverez :

- En première page, un résumé des éléments clés à retenir,
- La climatologie,
- En début de saison, les résultats de maturation des œufs de mildiou, essentiels à la détermination des premières contaminations,
- Les observations de la semaine / maladies et ravageurs (témoins non traités, piégeage, ...),
- Les résultats de modélisation (Potentiel Système) qui simulent le niveau de risque en tenant compte des prévisions météorologiques,
- Une évaluation des risques par bio-agresseur et par secteur,
- Des éléments de reconnaissance des principaux bio-agresseurs (biologie, photos, ...),
- · Des mesures prophylactiques lorsqu'elles existent,
- · Des informations sur les auxiliaires,
- Des notes techniques
- Des paragraphes « méthodes alternatives » dédiés pour vous aider dans vos pratiques. Le Logo « B » indique quand des produits de biocontrôle sont disponibles pour la gestion des bioagresseurs concernés.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent : la liste des produits de biocontrôle à jour est disponible sur : https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

Vous pouvez consulter le **BSV BILAN 2023 Vigne Charentes**



Des outils variés pour une analyse de risque précise

• Le suivi de la maturation des œufs d'hiver pour le Mildiou

Le mildiou de la vigne se conserve sous forme d'oospores (œufs d'hiver) présentes sur les feuilles attaquées à l'automne et tombées au sol.

Après leur maturation, ces œufs germent dans l'eau à partir d'une température moyenne de 11°C, et libèrent des zoospores qui peuvent provoquer les contaminations. Après une incubation de 10 à 20 jours suivant les températures, apparaissent les conidiophores (fructifications contenant les conidies) sur la face inférieure des feuilles. Les conidies assurent les contaminations secondaires ou repiquages en présence de pluies. La phase d'incubation (période entre contamination et apparition des symptômes) est directement liée à la température et peut se limiter à 5 jours en été. Les contaminations ne se réalisent qu'en cas de pluies mais les repiquages sur une vigne contaminée peuvent se réaliser à la faveur de rosées matinales ou de brouillards épais. L'optimum thermique de *P. viticola* est de l'ordre de 25°C, et sa plage d'activité se situe entre 11 et 30°C.

Les conditions nécessaires pour les contaminations de mildiou sont les suivantes :

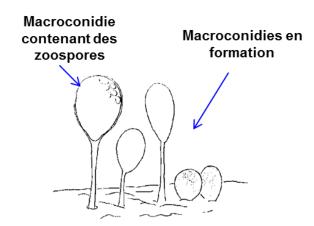
- germination des œufs d'hiver en moins de 24 heures,
- vigne réceptive (au moins 1 feuille étalée),
- températures moyennes supérieures à 11°C,
- pluviométrie suffisante (5 mm minimum).

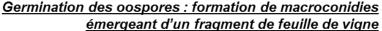
Suivi biologique des œufs d'hiver

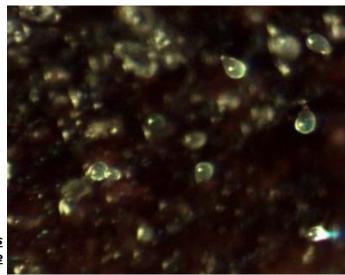
L'objectif est de pouvoir anticiper les contaminations primaires, en déterminant la date de maturité des œufs d'hiver du mildiou et donc la période à laquelle les premières contaminations peuvent avoir lieu.

Ce suivi est réalisé par la Fredon Nouvelle-Aquitaine, les Chambres d'Agriculture 16 et 17/79 et la FDCETA à partir de fragments de feuilles de vigne préalablement sélectionnés (porteurs d'œufs d'hiver) et mis en terre en début d'hiver sur 7 sites différents : Les Gonds (17), Boisredon (17), Jonzac (17), Barret (16), Cognac (16), Rouillac (16) et La Couronne (16).

Les oeufs subissent alors les conditions climatiques propres à chaque secteur. Au début du printemps, chaque semaine, des fragments sont récupérés et mis en étuve à 21°C. Ces fragments sont observés tous les jours afin de suivre l'évolution de la germination des œufs d'hiver de chaque lot.







Source: FREDON Cognac

Ces données sont indicatives des conditions de maturation locales des œufs de mildiou des 7 sites d'échantillonnage et ne peuvent pas être extrapolées in extenso à l'ensemble du vignoble. Les conditions climatiques particulières des parcelles sur la région peuvent entraîner un comportement différent des œufs de mildiou.



La modélisation

Pour apprécier le développement des principales maladies fongiques (mildiou, oïdium et black-rot) sur la vigne, le BSV utilise le modèle Potentiel Système. Cet outil indique si l'environnement est favorable ou non au développement de chacun de ces pathogènes et signale chaque évènement climatique qu'il estime être contaminant. Pour parvenir à ce résultat, le modèle est alimenté de relevés météorologiques (pluie et température, fournies par Météo France) et de prévisions adaptées aux particularités des secteurs géographiques auxquels elles sont attribuées. Le modèle confronte ces données au référentiel météorologique historique le plus proche. Les écarts à la normale définissent le comportement des pathogènes : le modèle les retranscrit sous la forme d'une évolution des indicateurs au cours du temps.

Deux types d'indicateurs sont accessibles :

- Le premier caractérise l'état du pathogène : sa phénologie, son agressivité, sa capacité à germer... La retranscription globale du potentiel infectieux du pathogène est faite sous la forme de cartographique indiquant le **risque potentiel**. Plus il est favorable au pathogène, plus les conditions sont favorables à son développement : cela se traduit notamment par des contaminations plus sévères **en cas de pluie**. Inversement si le risque potentiel est très faible, les conditions de développement sont alors très défavorables pour le pathogène : une des manifestations de cette situation est la quantité plus faible voire même l'absence de contaminations en cas de pluies.
- Le second indique les périodes de contaminations et les quantifie. Deux sortes de **contaminations** sont définies :
 - celles pré-épidémiques qui correspondent à une minorité de la population du pathogène capable de se développer en début de saison, dans des conditions climatiques plus difficiles.
 Ces contaminations se traduisent sur le terrain par de très rares symptômes non préoccupants.
 - celles **épidémiques** qui se traduisent par des sorties significatives de symptômes et appellent à la vigilance.

☼ Les niveaux de risque indiqués dans les différents bulletins que vous pouvez consulter (BSV, Chambres d'Agriculture, distribution, ...) sont généralement issus des calculs des modèles mathématiques. Selon les différents modèles employés, la façon de les utiliser et d'interpréter les données, les résultats ne seront forcément pas identiques. Les différentes hypothèses météo choisies sont également source de divergences. Les modèles restent des Outils d'Aide à la Décision, à prendre en compte parmi d'autres indicateurs.

Les observations terrain

De très nombreux observateurs (viticulteurs, distributeurs, coopératives, organismes techniques....) participent chaque semaine à la remontée de données terrain permettant d'évaluer l'état sanitaire de la vigne par secteur.

Les suivis sont divers :

- observations chaque semaine des parcelles de référence
- observations chaque semaine des témoins non traités,
- relevés de pièges (eudémis, cochylis, ...) : consulter la <u>fiche technique Vers de la grappe</u>
- comptages des dégâts de ravageurs...

Emergence tordeuses

Suite à la phase de diapause au stade chrysalide, les papillons ont besoin <u>d'un cumul de températures supérieur à 565° C</u> à partir du 1^{er} Février pour émerger (modèle Roerich : somme des (Tmin+Tmax)/2 de chaque jour en base 0 °C).

Ce seuil n'était pas encore atteint au 18/03/2024 sur les différents secteurs du vignoble. On peut noter une avance d'environ une semaine par rapport à l'an dernier.

Il devrait cependant l'être en fin de semaine pour l'Ile de Ré ou au cours de la semaine prochaine sur les autres secteurs.



Les dispositifs de piégeages et de confusion sexuelle doivent être mis en place avant la fin de la semaine ou en début de semaine prochaine. Consultez la <u>fiche technique Vers de la grappe</u> qui présente les différents types de piégeage.

Seuil 565°C	Segonzac	Blanzac	Bouteville	Sonnac	Ste Marie de Ré	Burie	Chadenac	Montendre	Sablonceaux
Date estimée 565°C	26 mars	29 mars	27 mars	27 mars	23 mars	27 mars	27 mars	26 mars	25 mars
Somme au 18/03/24	463.1	436.1	455.9	446.8	495.8	461.5	455.9	463.4	469.2
2023	4 avril	6 avril	6 avril	8 avril	2 avril	4 avril	5 avril	4 avril	6 avril
2022	29 mars	30 mars	30 mars	5 avril	27 mars	30 mars	30 mars	29 mars	31 mars
2021	30 mars	31 mars	31 mars	02 avril	31 mars	31 mars	31 mars	30 mars	1 avril
2020	25 mars	27 mars	21 mars	30 mars	22 mars	24 mars	26 mars	25 mars	27 mars
2019	29 mars	30 mars	24 mars	1 avril	26 mars	26 mars	29 mars	29 mars	30 mars
2018	13 avril	16 avril	11 avril	15 avril	9 avril	14 avril	14 avril	14 avril	13 avril

Cicadelles vertes

Pour connaître les méthodes alternatives de lutte contre les cicadelles vertes, consultez la note technique : <u>Note technique cicadelle verte de la vigne</u>.

Mildiou : retour sur une campagne 2023 difficile

Le Vinopôle Bordeaux-Aquitaine et l'UMT Seven ont coordonné une enquête sur le millésime 2023 afin d'essayer de comprendre les raisons de l'attaque observée. Tous les viticulteurs de Nouvelle-Aquitaine pouvaient participer. Le contenu de l'enquête a été travaillé en collaboration avec de nombreux partenaires. Elle a été relayée largement, dont via le BSV. L'enquête comprenait 70 questions. Une dichotomie a été faite entre le Merlot et les autres cépages afin de caractériser plus précisément la violence de l'attaque sur Merlot.

488 viticulteurs de toute la Nouvelle-Aquitaine ont répondu à l'enquête et 132 d'entre eux ont envoyé un programme de traitement (pour les départements de Gironde et Dordogne) aux responsables de l'enquête pour compléter les analyses. Nous avons utilisé des données communales pour étudier l'impact du climat sur l'attaque. La majorité des répondants (367) se situe en Gironde. On note une sur-représentation des vignerons en agriculture biologique, biodynamie ou conversion dans le panel enquêté (42% contre 25% certifiés en Gironde). Cette surreprésentation est confirmée pour les calendriers de traitement reçus (45% sont issus de répondants en agriculture biologique, conversion ou biodynamie). L'étude des résultats de l'enquête s'est faite en travaillant sur la perte de rendement estimée en %, calculée à partir du rendement objectif 2023 et de la perte de rendement estimée (tous deux en hL/ha).



Si l'enquête n'a pas permis d'identifier un seul facteur ayant un impact potentiel sur la perte de rendement, des tendances ont pu être observées. **90% des répondants nous indiquent avoir perdu du rendement à cause du mildiou en 2023** et 25% nous annoncent qu'ils n'ont pas forcément pu positionner leurs traitements de façon optimale, majoritairement en raison du climat observé. Ces pertes sont très variables entre les zones viticoles. Le Cognac et le Médoc semblent moins concernés par des pertes de récoltes drastiques.

Le Merlot a été plus touché que les autres cépages. L'attaque sur la parcelle la plus touchée atteint généralement plus de 80% pour du Merlot lorsque pour les autres cépages nous pouvons observer une répartition plus homogène entre des pourcentages compris entre 20 et 40%, 40 et 60%, 60 et 80%. Des courbes d'attaques sur feuilles et grappes confirment ces observations. Les grappes de Merlot sont nettement plus touchées que celles des autres cépages. De plus les symptômes sont apparus plus tôt sur Merlot au regard des autres cépages tant sur feuilles que sur grappes.

L'enquête montre que le climat reste le facteur majeur d'explication des dégâts. Les données recueillies ont permis de prouver que le mois de mai a été charnière sur la perte de rendement estimé, dès début mai. Les régimes de pluies du mois de mai (quantité totale de pluie et nombre de jours de pluie de plus de 5 mm) (semaines 19, 21 et 22) sont corrélés avec les pertes de rendement estimées. Lors de l'analyse des programmes de traitement, sur la base d'un indicateur de taux de couverture de la vigne en jours, on observe ainsi un impact très fort de la pluviométrie sur la protection effective de la plante. Cela est ensuite corrélé avec la perte de rendement estimée et permet d'identifier des semaines où la qualité de protection semble avoir été charnière (16, 19 ou encore 23 et 24 soit mi avril, mi mai ou encore sur la première quinzaine de juin).

Le climat a été un facteur d'autant plus aggravant qu'il a permis une pousse très rapide de la vigne, impliquant la présence d'organes néoformés non protégés à tout moment tandis que les protections étaient facilement lessivées. L'analyse des programmes de traitements a ainsi montré que le temps de couverture avait été plus faible (30% plus faible) pour les personnes pratiquant l'agriculture biologique que pour les enquêtés qui utilisent des produits conventionnels pouvant être pénétrants ou systémiques. Ces observations peuvent être une des raisons pour lesquelles les répondants en agriculture biologiques ont remonté des pertes de rendement plus importantes que ceux en conventionnel. Les travaux du Vinopôle Bordeaux-Aquitaine et de ses partenaires sur l'optimisation des traitements cupriques et sur les biosolutions vont d'ailleurs se poursuivre pour fournir à la profession des solutions pour lutter contre le mildiou avec ces produits.

Les autres facteurs explicatifs sont moins généralisés. Ainsi, selon les zones géographiques ou le type de production, nous avons pu détecter des impacts potentiels d'un retard dans les travaux en vert (levage entre autres), d'une durée pour protéger l'ensemble du vignoble de plus de 1 jour, etc. Malgré l'année difficile, plus de 85% des répondants ont pu réaliser leurs épamprages, relevages et rognages à temps. De plus, un retard sur un de ces travaux en vert a en général été plutôt isolé. Cela veut dire que nous ne retrouvons pas un retard sur le levage s'il y a eu un retard sur l'épamprage et ainsi de suite.

Selon les enquêtés, la réactivité et l'organisation technique sont les facteurs clefs de la réussite sur le millésime 2023. Pouvoir entrer à tout moment dans les parcelles, retourner traiter dès que possible ... ces éléments ont permis aux viticulteurs d'avoir moins de perte de rendement. Certains ont aussi identifié qu'ils avaient bénéficié d'un climat plus clément que leurs voisins en lien avec des pertes de rendement moins fortes. En termes de difficultés, le climat de 2023 est considéré comme le premier facteur explicatif suivi par les produits de protection des plantes jugés comme non suffisamment efficaces puis par la gestion globale du vignoble entre autres en lien avec des pannes mécaniques ou le matériel végétal.

Dès 2024, 64% des répondants envisagent de changer des choses sur leur gestion du vignoble. Ceux qui n'envisagent pas de changement présentent des pertes de récolte plus faibles que ceux qui en prévoient.

Enfin, l'enquête n'a pas permis de répondre à certaines questions essentielles de la filière comme l'impact des friches sur la perte de rendement estimée. Le Vinopôle Bordeaux-Aquitaine et ses partenaires vont donc poursuivre leurs efforts de R&D sur ces sujets : impact des friches, efficacité du cuivre, biocontrôle, variétés résistantes etc.

Pour aller plus loin et avoir plus de résultats sur l'enquête réalisée : https://www.vinopole.com/evenements/retour-sur-les-rva-2024/



• La plate-forme Web-Alerte-Vigne (Wave) et la <u>nouvelle appli smartphone</u> : un outil accessible à tous, facile et rapide d'utilisation

L'IFV a créé et mis en ligne sur le site web Epicure (www.vignevin-epicure.com), un outil de saisie et de consultation des observations. Cette interface permet à <u>tout observateur</u> de saisir des observations occasionnelles sur les maladies, les ravageurs, les maladies du bois et les accidents climatiques (grêle ou gel notamment). L'observation saisie est insérée dans une base de données et immédiatement restituée sous forme cartographique, ce qui permet de visualiser vos relevés et ceux de l'ensemble du réseau.

Après vous être identifié, vous pouvez déclarer vos observations concernant :

- les maladies,
- les ravageurs,
- les maladies du bois,
- les accidents climatiques.

Cet outil est accessible à tous les professionnels via les adresses internet suivantes :

- sur ordinateur : http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/Saisie/Alertes
- sur smartphone : Application gratuite "INRAE Vigne"

En effet, le Web Alerte Vigne évolue et fusionne avec la plateforme Ephytia en une <u>unique application</u> <u>smartphone participative</u> de suivi de l'apparition des principales maladies de la vigne et des accidents climatiques intégrant photos et relevés GPS.

Mode d'emploi :

- 1. Installation de l'application Vigne INRAe à partir des plateformes de téléchargement.
- **2. Connexion.** Celle-ci est libre et nécessaire lors du premier usage. Le mail autorise un échange avec l'observateur pour la validation de la saisie. Un utilisateur Epicure renseigne son email (identique à celui enregistré sur Epicure) et peut utiliser son compte habituel.
- 3. Saisie. Celle-ci est minimale, sur un des quatre thèmes (maladie, ravageur, maladie du bois, accident climatique). Il faut renseigner, une date, une notation dans une liste prédéfinie de valeurs et au moins une photo. La localisation se fait par le GPS de l'appareil.
- 4. **Validation.** Cette phase est invisible pour l'utilisateur. L'administrateur Ephytia valide l'observation en fonction de la photo fournie et de la cohérence de la notation par rapport aux informations fournies. Un échange mail avec l'observateur est possible pour vérification.
- 5. **Consultation.** Un module cartographique positionne tous les points d'observations effectués. La confidentialité est assurée en n'affichant pas les valeurs saisies. Les cartes actualisées sont librement consultables sur l'application et **servent à l'élaboration du BSV Viticulture** ainsi qu'à la validation des informations issues des modèles de prévision des risques épidémiques.







Visualisation des points saisis



Pour les utilisateurs d'Epicure, la saisie est toujours possible sur le site, elle est complémentaire de celle sur téléphone. Un lien informatique (API) assure la remontée automatique des saisies du smartphone vers le site Epicure.

Enfin, le mode déconnecté, rend possible la synchronisation une fois le réseau téléphonique disponible.

Le Réseau Alerte Communal

Ces outils de partage d'informations et plus particulièrement Web Alerte Vigne, sont mis au profit du suivi épidémiologique de la vigne au travers du réseau de Témoins Non Traités dont l'évolution est reprise dans le BSV. Actuellement seulement 8 000 ceps sont inspectés hebdomadairement ce qui est insuffisant.

Un objectif d'un témoin par commune assurerait un maillage inédit de plusieurs centaines de points qui pourront faire écho aux nouveaux outils de mesure de la sporée aérienne (projet VISA) installés au vignoble par l'IFV. L'objectif de ce Réseau Alerte Communal est de développer auprès des viticulteurs la mise en place de Témoins Non Traités « pédagogiques » sur leur exploitation pour observer l'apparition des premiers symptômes des différentes maladies mildiou, oïdium principalement.

Cette action, intégrée au projet Vitirev et menée par la CRANA et l'IFV, a pour vocation de développer le réseau actuel de TNT. Si vous êtes intéressés pour mettre en place un TNT et le partager au sein du BSV, prenez contact avec l'animateur filière BSV (contact en 1ière page) ou par mail : bsv@na.chambagri.fr



Guide de l'observateur vigne pour aider

Un Guide de l'Observateur a été édité par le réseau des BSV Vigne Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre vignoble, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. Vous pouvez télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène : Guide observateur vigne.

Le dispositif BSV, basé sur la mobilisation de tous

Le fonctionnement global du dispositif repose avant tout sur la **mobilisation d'un maximum de partenaires terrain, tant les organismes de conseil** (Institut, Chambres d'agriculture, FREDON, FDGDON, Coopératives, Négoces, Caves viticoles, OP, Lycées agricoles...) **que les viticulteurs eux-mêmes** : chaque édition BSV identifie les contributeurs au réseau. C'est ainsi qu'au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, plus de 100 BSV vigne seront diffusés cette année, pour les 5 éditions Vigne.

Chacun des partenaires contribue à la remontée d'informations permettant d'évaluer le risque sanitaire pour chacune des cultures, par des observations régulières de parcelles fixes (références ou TNT), des relevés de pièges, des informations ponctuelles de type alerte....

Vous aussi contribuez au réseau vigne

Ce sont 180 observateurs sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, toutes éditions Vigne confondues, dont près de 40 viticulteurs, qui ont participé chaque semaine à ce dispositif bien rodé. **Chacun peut à son tour renforcer le dispositif et la qualité de l'information traitée**.

Venez nombreux rejoindre ce dispositif : techniciens et viticulteurs, chacun est concerné



En effet, il est possible de déclarer les observations réalisées sur votre exploitation en :

- > suivant chaque semaine des parcelles de référence ou des témoins non traités,
- > en signalant des symptômes ponctuels sur les parcelles flottantes ou la présence d'adventices émergentes ou difficiles à détruire.
- participant au réseau de piégeage (Contact : Léa BIZEAU, lea.bizeau@cmds.chambagri.fr)

Pour participer aux réseaux de parcelles, contactez l'animatrice du BSV vigne : Magdalena GIRARD, magdalena.girard@cmds.chambagri.fr

Suivi BSV : des points à acquérir dans le cadre de la certification HVE

Depuis fin 2022, le cahier des charges de la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) a été mis à jour et permet d'acquérir des points pour l'enjeu Phytosanitaires dès lors que les viticulteurs s'engagent dans la surveillance ou la détection d'organismes nuisibles sur leurs parcelles. Ces pratiques constituent en effet un levier d'action important pour réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques utilisés pour lutter contre les bio-agresseurs des végétaux.

Ainsi, 3 critères de surveillance active sont définis.

<u>Critère 1</u> : Utilisation d'un outil de diagnostic précoce pour la gestion des ravageurs et des maladies des plantes ou d'un outil de modélisation du risque.

Ce critère peut rapporter 1 point HVE et correspond par exemple à :

- des suivis de pièges : modèles chromatiques (cuvettes jaunes, cuvettes blanches), phéromonaux, alimentaires, à interception, ;
- l'utilisation des méthodes comme le filet fauchoir, la tente malaise et le frappage ou battage permettant la réalisation des relevés de l'entomofaune auxiliaire ;
- l'utilisation des modèles épidémiologiques permettant l'expression théorique du risque phytosanitaire de certains organismes nuisibles ;
- l'usage de kits de détection spécifiques de pathogènes, permettant de vérifier sur le terrain la présence/l'absence de virus et bactéries phytopathogènes ou de tests de pouvoir contaminant de certains insectes vecteurs comme par exemple le KIT PETALE pour la détection du sclérotinia sur colza);
- la réalisation de suivis biologiques : observations de spores de champignons phytopathogènes entre lames/lamelles sous microscope (suivi de la maturité des pathogènes tels que les oospores du mildiou de la vigne ou des périthèces de tavelure du pommier, suivi des phases de contamination après projections de spores...), élevage d'insectes en cage, dissections d'insectes (grosse altise du colza, charançon du bourgeon terminal)...
- la fourniture d'un outil de diagnostic précoce par le biais d'une structure disposant d'un agrément conseil.

La vérification de ce critère est faite par l'organisme certificateur à partir de l'enregistrement des pratiques et de tout élément prouvant l'utilisation d'un des outils cités ci-dessus pour sa prise de décision (exemple : données sortie modèle, relevés pièges, vérification de la lecture et de l'utilisation du BSV, ...)

<u>Critère 2</u> : Participation à une campagne collective de prospection (au-delà des obligations réglementaires de traitement).

Il peut s'agir soit d'une participation directe soit via une participation financière à une campagne de prospection. En revanche, la prospection individuelle ne peut pas être prise en compte dans ce critère. Ce critère peut rapporter 1 point HVE et se vérifie par la fourniture d'une attestation annuelle d'une contribution à la prospection par un organisme compétent : feuille de présence à une journée de prospection collective signée par FREDON ou responsable désigné ou entreprise tierce, justificatif de l'utilisation d'une application permettant de déclarer des symptômes, justificatif d'adhésion à un GDON...



<u>Critère 3</u>: Participation active à un dispositif de collecte de données d'observations alimentant le bulletin de santé du végétal dans le cadre du réseau national d'épidémiosurveillance, sur une ou des parcelles portant des cultures comptant pour plus de 75 % de la surface en cultures pérennes.

Cela signifie notamment que les observations doivent être réalisées par l'exploitant demandeur, et non par un tiers (conseillers chambres d'agriculture, coopératives, négoces ...).

La Chambre régionale d'agriculture peut remettre, sur demande écrite et détaillée à <u>bsv@na.chambagri.fr</u> , un document attestant de cette participation active sur la dernière campagne.

Ce critère peut rapporter maximum 2 points qui sont ensuite ramenés à la part de la SAU concernée par la surveillance sur la SAU totale.

A quoi devez-vous vous engager pour obtenir ces points HVE pour le critère 3 ?

- A l'observation d'1 ou plusieurs parcelles avec cultures comptant plus de 75 % de la surface en cultures pérennes. Accès à 2 points proratisés à la part de SAU concernée par surveillance / SAU totale
- A des observations réalisées et remontées par l'exploitant lui-même : Parcelles de référence (parcelle fixe observée sur une campagne entière) ou Parcelles de témoin non traité.
- A un nombre d'observations minimal dans l'année : Pour chaque protocole, un nombre d'observations attendues dans l'année a été fixé en région pour réaliser le protocole complet. Les observations doivent être réparties sur la période d'édition du ou des bulletins concernés.

Nature de l'observation	Temps estimé / observation (h)		Nombre observations minimale / parcelle / an pour être éligible à HVE	Période indicative d'observation		
Vigne Référence	0,5	16	12	Avril à mi-août		
Vigne témoin non traité	1	16	12	Avril à mi-août		

• A avoir saisi ses observations n-1 sur la base dédiée (Epicure) pour une demande de certification en année n.

Comment demander l'attestation?

	mande d'att na.chambag			-	l'exploitant	directement	à	1'animation	interfilières	du	réseau	BSV
(031 @	Ü	,, I		ι .								
	□ Nom de	l'exploita	tion;									
	□ Nom de	l'observat	eur;									
	□ Départer	ment;										
	☐ Culture s	suivie;										
	☐ Année de	e suivi.										



Comment consulter ou recevoir le BSV ?

Les BSV vigne sont édités, chaque mardi après-midi, de fin mars à mi-août environ.

Ils sont **disponibles GRATUITEMENT**, sur les sites Internet des chambres d'agriculture, de la DRAAF et des partenaires du dispositif. Mais vous pouvez également **les recevoir chaque semaine directement sur votre boite mail**, sur simple demande. Il suffit de vous inscrire aux éditions qui vous concernent, grâce au formulaire suivant : **Formulaire d'abonnement au PSV**

grâce au formulaire suivant : Formulaire d'abonnement au BSV

L'ensemble des BSV, ainsi que le formulaire d'inscription, sont disponibles sur le site de la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine : bsv.na.chambagri.fr

Si vous êtes plutôt adeptes des réseaux sociaux, vous pouvez également retrouver les BSV Vigne sur la page Facebook dédiée https://www.facebook.com/BSVNouvelleAquitaine. Vous pourrez y consulter les dernières actualités sanitaires de la région, sous un format concis et attractif, et aurez facilement accès aux différentes éditions BSV. Abonnez-vous à la page pour recevoir les dernières informations directement sur votre fil d'actualités et n'hésitez pas à partager le contenu auprès de vos contacts!



Bulla Bulletins de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine - BSV

Gestion de la protection du vignoble

Dans l'objectif de limitation des usages de produits phytopharmaceutiques, la diffusion des bonnes pratiques agricoles est un élément essentiel pour concilier performances économiques et performances environnementales des exploitations. C'est également important pour une cohabitation harmonieuse entre les populations agricoles et non agricoles.

Vous trouverez ci-dessous les liens donnant accès aux principaux textes réglementaires :

- l'Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime
- le <u>Décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation</u>
- DSPPR ou Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents au sens du règlement UE 284/2013. Ces distances seront dorénavant fixées par l'ANSES lors de l'évaluation des produits de protection des plantes. Elles figureront sur les étiquettes et varieront de 0 à 20 mètres selon le type de culture, la catégorie ou le classement du produit. L'Anses attribue cette distance de sécurité aux produits nouvellement homologués et cette distance est incompressible à la différence des DSR même si on utilise les équipements figurant sur le BO du MA. Les produits de biocontrôle peuvent aussi être concernés par cette mesure.
- Télécharger la <u>liste des matériels officiellement reconnus pour réduire la dérive de pulvérisation</u>, mise à jour le 9 juin 2022.
- Retrouver la liste actualisée des **CEPP VITI** sur Ecophyto PIC, avec les <u>37 actions disponibles</u> pour cette filière.
- « Liste des produits phytopharmaceutiques de bio-contrôle » mise à jour à peu près tous les mois.
- <u>Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles</u> et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



- Une <u>fiche synthétique des méthodes prophylactiques et alternatives</u>. Ces informations sont également présentes dans le guide observateur vigne.

Vous trouverez également les documents sur les bonnes pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les documents sur les moyens permettant d'optimiser et/ou de diminuer les recours aux produits phytopharmaceutiques, tout en limitant les effets non intentionnels.

- Sur le site **Ecophytopic viticulture**
- Sur le site de la CRA ou de la DRAAF divers documents techniques Ecophyto Vigne

Note nationale Vigne

Cette note a pour objectif de décrire :

- 1) les éléments de stratégie préventive en matière d'apparition de résistances,
- 2) la situation générale en 2023 en matière de résistance du mildiou, de l'oïdium et de la pourriture grise de la vigne vis-à-vis des principales familles de substances actives visées par le plan de surveillance,
- 3) d'établir des recommandations générales vis à vis de ces résistances dans un objectif de réduction des traitements.

Note technique commune Vigne 2024

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Niort Agricole, les Ets Etourneaud, la FDCETA, la FREDON Nouvelle-Aquitaine, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".

